RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCUT, Alain REYNAUD, Mesdames Gaëlle LAUD, Nathalie LAVILLE, Christel BASSOT, Messieurs Sébastien CHARRÉ, Frédéric FERCHAUD, Jean-Pierre ROLLAND

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

Monsieur Didier RIGAIL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Jean MARTINET Monsieur Dominique LAGARDE a donné pouvoir à Monsieur Dominique BERNESCUT

Date de la convocation : 11 décembre 2014

Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance du 20 octobre 2014
- Délibération n°115122014 relative à la programmation des travaux de bâtiments 2015 : isolation de bâtiments.
- Compte rendu du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement concernant le projet de local technique
- Délibération n°215122014 relative au projet de FDAEC (fond départemental d'aide à l'équipement des communes)
- Délibération n°315122014 relative au projet de DETR (dotation équipement des territoires ruraux
- Délibération n°415122014 relative au droit de préemption sur le territoire de la
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Information relative à l'application du droit des sols au 1er juillet 2015
- Information sur les travaux en déchèteries
- Questions et informations diverses

Monsieur Sébastien CHARRÉ est nommé secrétaire de séance.

<u>Délibération n°115122014 relative à la programmation des travaux de bâtiments</u> 2015 : isolation de bâtiments,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une mesure concernant l'isolation des bâtiments.

Il rend compte d'une rencontre qu'il a eu avec l'entreprise ISOLA SUD OUEST.

Cette société se positionne comme un des leaders de l'isolation soufflée et intervient sur tout le territoire national. Elle réalise des travaux d'isolation pour les maisons de santé, les hôpitaux, les collectivités locales et territoriales.

En effet, dans le cadre de la loi P.O.P.E (programmation fixant les orientations de la politique énergétique) n°2005-781 du 13 juillet 2005 article 14, l'ensemble des entreprises agréées est en mesure de proposer des actions incitatives pour aider les collectivités à réaliser des économies d'énergie.

Elles ont déjà fait bénéficier de ces primes à des centaines de structures comme la nôtre et ISOLA SUD OUEST propose ses services « clés en mains » (rendez-vous, visite technique, conseil, devis, dépôt des dossiers CEE...travaux). Cette opportunité est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Tous les bâtiments de la commune ont été visités.

Concernant:

1.	La salle omnisport : le montant du devis est d	e432.00 € TT <i>C</i>
2.	<u>L'école</u> : le montant du devis est de	1 458.00 € TTC
3.	Bar Epicerie: le montant du devis est de	1 164.00 € TTC
4.	La mairie : le montant du devis est de	1 090.00 € TTC
5.	Foyer communal: le montant du devis est de .	1 458.00 € TT <i>C</i>

Le Maire propose au conseil de faire réaliser sur l'ensemble des bâtiments les travaux d'isolation qui s'élèveraient à 5 602.00 € pour une participation de la commune de seulement 2 327.00 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à ISOLA SUD OUFST

Vote: Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°215122014 relative au projet de FDAEC (fond départemental d'aide à l'équipement des communes)</u>

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier FDAEC ne sera pas déposé comme les autres années. En effet, l'enveloppe départementale du FDAEC a été reconduite identique aux années précédentes, cependant l'attribution au niveau cantonal se fera par les nouveaux conseillers départementaux. Les élections de ces conseillers départementaux étant prévues pour les 22 et 29 mars 2015, il conviendra d'attendre après ces dates pour connaître la répartition.

<u>Délibération N° 315122014 : Dotation d'équipement des Territoires Ruraux :</u> <u>Réalisation d'un local technique</u>

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de réalisation d'un local technique. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de local technique établit par le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Gironde.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat : Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015.

Après avoir écouté ces explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vu le nouveau plan de financement de ces travaux après avant-projet sommaire :

- <u>Dépenses Totales H.T.</u>: 122 921 euros **soit T.T.C.**: **147 013 euros**- <u>Recettes Totales</u>:

D.E.T.R 2015: 29 402 euros
Emprunt: 117 611 euros

Soit un total de : 147 013 euros

- de CONFIRMER l'opération « réalisation d'un local technique » inscrit en section d'investissement du budget communal 2015,
- · ARRETE les modalités de financement de cette opération,
- · AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015,
- · PRECISE que la construction de ce local devient indispensable pour abriter le véhicule et les divers matériels pour la commune,

VOTF: Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération N° 0415122014 - Instauration du droit de préemption urbain sur le</u> territoire de la commune de Tizac de Lapouyade - en zone U

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un droit de préemption a été voté à la dernière réunion du conseil municipal, sur une partie de la commune.

Considérant que certaines parcelles en dehors du territoire précédemment préempté ont un intérêt et plus particulièrement du fait que cette décision doit :

- mentionner la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement urbain,
- mentionner l'objet pour lequel le droit est exercé en visant une des actions ou opérations d'aménagement mentionnées dans le code de l'urbanisme et en détaillant le projet poursuivi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15°;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2005 visée en sous-préfecture de Libourne le 3 février 2005 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur l'ensemble du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

- * décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire de la commune.
- * dans un souci de favoriser une bonne administration communale, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- * dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département, qu'une notification en sera faite au lotisseur et/ou à l'aménageur concerné(s), qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'urbanisme.
- * dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions

sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vote:

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Comptes rendus de réunions

Compte rendu de la réunion de la commission des bâtiments

Monsieur Dominique BERNESCUT donne compte rendu de la commission des bâtiments qui a eu lieu le 8 décembre 2014.

Travaux réalisés en 2014

MAIRIE	Réfection salle du conseil (peinture revêtement mural) non réalisé
PRESBYTERE	Elagage des arbres
ECOLE	 échange store banne (salle de classe)
	 échange porte coulissante grande salle (BASSAT)
	 mis en place des portes manteaux dans les couloirs
	 réalisation de panneaux d'affichage en liège
	 mise en place de crochets pour fixation des trottinettes et d'un fil à linge
CANTINE	 Achat et pose de panneaux de grillage pour cacher les poubelles
	Enlever lavabo
	 Reprise du mur derrière lavabo
	 Mise en peinture du réfectoire
	 Après contrôle assainissement reprise de l'évacuation des
	bacs de lavage, lave mains etc
EPICERIE BAR	Protection de la façade avec des bordures posées au sol non réalisé
LOGEMENT	Réfection du plancher dans le grenier
EPICERIE	
EGLISE	RAS
NOUVEAU	Numérotation des tombes et caveaux
CIMETIERE	
ANCIEN	20 tonnes de gravillons étendues
CIMETIERE	Découpe mur d'enceinte pour portail
FOYER	Echange des portes et des fenêtres en PVC
COMMUNAL	
SALLE	Pose de robinets temporisés non réalisé
OMNISPORT	

TRAVAUX A PREVOIR EN 2015

TRAVADA A INCOMENTATION CONTRACTOR CONTRACTO		
MAIRIE	 Isolation des combles Réfection salle du conseil (peinture, revêtement mural) Nettoyage des murs extérieurs Peindre bandeaux portes et fenêtres 	
ECOLE	 Peindre murette devant compteurs et habillage du mur côté escalier Isolation des combles 	
CANTINE	 Isolation des combles Reprendre évacuation machine à laver et cumulus 	
EPICERIE BAR	•	
LOGEMENT	Protection de la façade avec des bordures posées au sol	
EPICERIE		
EGLISE	Changer les projecteurs	
NOUVEAU CIMETIERE	RAS	
ANCIEN CIMETIERE	EN CIMETIERE Ouverture du mur d'enceinte pour le portail	
FOYER COMMUNAL	 Isolation des combles 	
	 Echange porte côté parking 	
	 Enlever mousse sur les tuiles de la cuisine 	
SALLE OMNISPORT	Isolation	
	 Mettre des détecteurs de fumée dans tous les bâtiments 	

COMPTE RENDU CORRESPONDANT TEMPETE

Monsieur Dominique BERNESCUT donne compte rendu d'une réunion du S.D.E.E.G. au sujet du correspondant tempête.

COMPTE RENDU REUNION DU SIRP

Monsieur Frédéric FERCHAUD informe le conseil municipal qu'il a fait des calculs sur la

répartition des frais du SIRP sur les trois dernières années scolaires. Actuellement, la répartition est de 40 % Pour MARANSIN, 30 % pour TIZAC DE LAPOUYADE et 30 % pour Lapouyade sans prendre en compte le nombre d'enfants ou d'habitants.

Selon ses calculs, la commune de TIZAC DE LAPOUYADE est largement perdante.

Le Maire et le conseil municipal souhaitent que les chiffres soient remis à plats compte tenu que le dernier examen des charges date de 2004.

Depuis du personnel a été embauché, les rythmes scolaires ont été mis en place, le nombre d'enfants a augmenté mais pas forcément des enfants de TIZAC. Une réunion extraordinaire du SIRP sera demandée.

CORRESPONDANT ADELFA

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un correspondant ADELFA. Il propose de nommer Monsieur Dominique BERNESCUT

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une volonté d'amélioration des conditions d'accueil en déchèteries et d'une mise en conformité réglementaire incontournable du parc aujourd'hui obsolète le smicval s'est engagé à garantir une sécurité et un accueil performants des usagers et des agents du territoire. Les déchetteries concernées seront fermées pendant la durée des travaux
- Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{ER} juillet 2015, la délivrance des autorisations d'urbanisme ne se fera plus par la DDTM mais par les communes. Il est bien entendu que les petites communes n'auront pas les techniciens nécessaires pour effectuer ce service public. Plusieurs entités comme le conseil général, le pays du libournais, le sdeeg, la CALI se sont fait connaitre pour prendre en charge ce service moyennant un coût bien entendu. A priori, pour nous ce serait la CALI mais attendons de voir les propositions financières
- Date des vœux: le conseil municipal fixe la date des vœux au vendredi 30 janvier 2015 à 18h30.
- Date du repas du $3^{\rm ème}$ âge : le conseil municipal fixe la date du repas des anciens le $1^{\rm er}$ mars 2015
- Gaëlle LAUD informe le conseil municipal que le téléphone de l'école est hors service. Une école ne peut pas rester sans téléphone. Il convient d'en acheter un très rapidement.
- Le Maire rappelle au conseil que la fête de Noël aura lieu le 19 décembre à l'école.
- Le Maire informe le conseil municipal que les élections des conseillers départementaux auront lieu le 22 mars et le 29 mars 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30